



Comité de Programmation LEADER Compte rendu de la réunion du Lundi 07 décembre 2009

✧ Membres présents

Jean-Pierre	BALLIGAND	Président	Syndicat mixte du Pays de Thiérache
Henri	BROSSIER	Président	Communauté de communes de la Thiérache du Centre
Pascale	PLOTTET	Vice Présidente	Communauté de communes de la Thiérache du Centre
Patrick	FEUILLET	Vice-Président	Communauté de communes du Pays des Trois Rivières
Odile	GOURLIN	Présidente	Communauté de communes de la Région de Guise
Jean-Marie	BOUCHE	Président	Communauté de communes des Portes de la Thiérache
Jean-François	PAGNON	Vice-Président	Communauté de communes des Portes de la Thiérache
Jean	AUDIN	Président	Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale
Patrick	DUMON	Vice-Président	Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale
Thierry	THOMAS	Vice-Président	Communauté de communes de la Thiérache du Centre
Edmond	VAN RUYMBEKE	Vice-Président	Communauté de communes des Portes de la Thiérache
Jean-Luc	VILLAIN		
Mathieu	CANON		
Marc	SOUFFLET		
Jean-Louis	FELBACQ		
Gwenaël	HALLARD		
Jean-Pierre	PREVOT		
Alain	BRUNET		
Pierre	VIGNERON		
Ludovic	DE VLIAGER		
Françoise	GION		
Jean-Claude	BATTEUX		
Yves-Marie	SZYMUSIAK		

✧ Membres absents/excusés

Jean-Jacques	THOMAS	Président	Communauté de communes du Pays des Trois Rivières
Hugues	COCHET	Vice Président	Communauté de communes de la Région de Guise
André	DEBOUZY	Délégué communautaire	Communauté de communes de la Thiérache du Centre
Luc	DROMAS	Vice-Président	Communauté de communes de la Thiérache du Centre
Michel	BOUDSOCQ	Vice-Président	Communauté de communes du Pays des Trois Rivières

			Rivières
Bernard	NOE	Vice-Président	Communauté de communes du Pays des Trois Rivières
Francine	BRUSSET	Vice-Présidente	Communauté de communes de la Région de Guise
Alain	POUILLARD	Délégué communautaire	Communauté de communes de la Région de Guise
Patrice	LEROUX	Vice-Président	Communauté de communes des Portes de la Thiérache
Marie-Christine	CARON	Vice-Présidente	Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale
Rémy	FOIX	Délégué communautaire	Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale
Thierry	VERDAVAINE	Vice Président	Syndicat mixte du Pays de Thiérache
Jacques	MAILLARD	Vice-Président	Syndicat mixte du Pays de Thiérache
Benoît	LEURQUIN		
Charles	RIBE		
Frédéric	PANNI		
Xavier	BOULANDE		
Michel	GOSSET		
Philippe	MEURET		
Dominique	DUQUESNOY		
Jean-Paul	CHAPELET		
Jean-Charles	WAUTHIER		
Solange	SARAT LANGER		
Bruno	MUNIER		
Jacques	PACHOT		

Invités présents

Frédéric Denivet	Sous-préfecture
Emilie GORIAU	DRAAF
Patricia MIRI	CRP
Julie NGUYEN	DDAF02
Isabelle PARENT	DDAF02

Invités absents/excusés

Nicolas AURY	ASP
Murielle CADIOU	CRP
Domenico MENNA	DRAAF

Syndicat Mixte du Pays de Thiérache

Stéphanie CORMIER
 Virginie FLEURY
 Sabine VARAGO
 Fabien THURETTE

1. Accueil des membres du Comité de Programmation et vérification du quorum

Ayant averti l'équipe technique du GAL de son retard, Monsieur Jean-Pierre Balligand délègue, dans un premier temps, la présidence du Comité de Programmation à son suppléant, Monsieur Thierry Thomas. Ce dernier remercie l'ensemble des personnes présentes d'avoir répondu à l'invitation lancée par le GAL.

S'ensuit le rappel de l'ordre du jour suivant :

- Révision de certaines fiches dispositifs
- Présentation des dossiers de demande de subvention / Délibération
- Questions diverses

Dans la mesure où il s'agit du premier Comité de Programmation, Fabien Thurette, animateur Leader du GAL du Pays de Thiérache, réexpose le principe du double quorum et veille au respect de celui-ci.

Collège des élus		Collège des partenaires privés	
Jean-Pierre	BALLIGAND		
Henri	BROSSIER	Jean-Luc	VILLAIN
Pascale	PLOTTET	Mathieu	CANON
Patrick	FEUILLET	Marc	SOUFFLET
Odile	GOURLIN	Jean-Louis	FELBACQ
Jean-Marie	BOUCHE	Gwenaël	HALLARD
Jean-François	PAGNON	Jean-Pierre	PREVOT
Jean	AUDIN	Alain	BRUNET
Patrick	DUMON	Pierre	VIGNERON
Thierry	THOMAS		
TOTAL = 10		TOTAL = 9	

Le principe du double quorum suivant est respecté :

- 50% des membres du Comité de Programmation ayant voix délibérante assistent à la réunion;
- 50% des membres présents lors du Comité de Programmation appartiennent au collège des partenaires privés.

Le Comité de Programmation a donc pu valablement délibérer, conformément au règlement intérieur du GAL du Pays de Thiérache.

2. Révision des fiches dispositifs

Suite au travail effectué par l'équipe technique du Syndicat Mixte Pays de Thiérache et les services référents, l'animateur LEADER présente un ajustement de certaines fiches dispositifs.

La volonté est :

- de laisser aux porteurs de projets une marge de manœuvre plus importante en terme de financement ;
- d'élargir le champ des bénéficiaires visés par certaines actions.

Le Comité a validé à l'unanimité les modifications suivantes :

121 C1 - modernisation des exploitations agricoles

- ❖ **Taux d'aide publique : Jusqu'à 40%** et ce, quelle que soit la zone concernée.
- * **Le montant FEADER est plafonné à 9.000 € par projet**

311 - Diversification vers des activités non agricoles

- ❖ **Taux d'aide publique :**
 - **Dépenses matérielles : de 30 % à 60%** d'aide publique par dossier
 - **Dépenses immatérielles : jusqu'à 80 %** d'aide publique par dossier
- * **Le Montant FEADER est plafonné à 12 100 € par projet**
- * **Investissement immatériel : jusqu'à 10%** de l'assiette éligible.

312 - Aide à la création et au développement des micro-entreprises

- ❖ **Taux d'aide publique : Dépenses matérielles : de 30 % à 60 %** du montant de l'assiette éligible.
- * **Le montant FEADER est plafonné à 7.000€ par dossier**

313 – Promotion des activités touristiques

- * **Modification intitulé action n°2 :** « Mise en place d'une aide pour le développement d'un hébergement touristique labellisé sur le territoire »
- * **Suppression de certains plafonds**
Ainsi, le montant du FEADER sera plafonné par opération de la manière suivante :
- **Mise en place d'une aide pour le développement d'hébergement touristique labellisé sur le territoire :** le montant du FEADER sera plafonné à 15.000 €.
- **Création d'outils d'aide à la visite ludique et interactif innovant :** le montant du FEADER sera plafonné à 10.000 €
- **Organisation d'événementiels dans les exploitations agricoles :** le montant du FEADER sera plafonné à 5.000 €
- ❖ **Taux d'aide publique :**
 - **Si le maître d'ouvrage est public :**
 - **Investissement immatériel :** de 50% à 80% d'aide publique,
 - **Investissement matériel :** de 50% à 80% d'aide publique; le taux sera variable à l'examen de critères tels que:
 - l'impact de l'opération sur l'emploi, la qualité de l'emploi
 - l'impact de l'opération sur l'environnement et le respect des mesures en faveur du tourisme durable
 - le caractère structurant de l'opération
 - l'impact de l'opération sur l'accès aux vacances au plus grand nombre
 - **Si le maître d'ouvrage est privé :**
 - **Investissement immatériel dans le secteur concurrentiel :** 60% d'aide publique,
 - **Investissement matériel dans le secteur concurrentiel :**
 - Zone AFR : grandes entreprises (10%), moyennes entreprises (20%), petites entreprises (30%)

- Hors AFR : grandes entreprises (10%), moyennes entreprises (20%), petites entreprises (30%) dans la limite d'un montant total d'aide publique de 200 000 € (règlement « *de minimis* »)
- **Investissement immatériel secteur non concurrentiel** : de 50% à 80% d'aide publique
- **Investissement matériel secteur non concurrentiel** : de 40% à 60% d'aide publique. Le taux sera variable selon les mêmes critères que pour un maître d'ouvrage public.

321 A - Services de base pour l'économie et la population rurale : maison thiérachienne

❖ **Taux de l'aide publique :**

- * maître d'ouvrage public : 30 à 100 % d'aide publique
- * maître d'ouvrage privé : 20 à 100 % d'aide publique

❖ **L'assiette subventionnable est plafonnée de la manière suivante :**

- * Pour les investissements matériels : 200.000 € par dossier.
- * Pour les investissements immatériels : 70.000 € par dossier.

321 C - Services de base pour l'économie et la population rurale : diversification de l'économie rurale

❖ **Taux de l'aide publique :**

- * **Pour les maîtres d'ouvrage publics** : de 30 à 100 %
- * **Pour les maîtres d'ouvrage privés** : de 20 à 100 %

❖ L'assiette subventionnable sera plafonnée à 30.000 € par dossier.

323 D – Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

- * Les plantations de vergers ne sont pas éligibles dans le cadre du programme LEADER

341-B : stratégies locales de développement en dehors de la filière-bois

❖ **Taux de l'aide publique** : de 30 à 80 %

- * Le montant de la contrepartie publique sera plafonné à 40.000 € par dossier.

3. Mesure 323D – Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

A) La chargée de mission environnement/bocage, Stéphanie Cormier, présente les 14 dossiers de plantation de haies (DISPOSITIF BOCAGE).

Les dépenses nécessaires à la plantation de haies sont : les achats de plants, de protections gibier, de tuteurs, de paillage bois déchiqueté.

14 projets de plantation instruits. Soit 3 218 m de haies plantées pour :

- **un montant total de 16 419 €**
- **Un financement CC total de 6074.63 €**
- **Un montant FEADER total de 6074.63**

8 particuliers, 1 association, 2 entreprises et 3 collectivités

- 2 dossiers pour le territoire de la Thiérache d'Aumale
- 3 dossiers pour le territoire de la Thiérache du Centre
- 9 dossiers pour le territoire des Portes de la Thiérache

MESURE 323 D

Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

Maître d'ouvrage	Localisation	Service référent	Fonds envisagés	Montant prévisionnel	Taux prévisionnel	Etat du financement
Jeannine FLAMANT	LUZOIR	Région Picardie	Maître d'ouvrage	357.17 €	64.10%	Obtenu
			Intercommunalités	100 €	17.95%	Obtenu
			FEADER	100 €	17.95%	Sous réserve
TOTAL				557.17€		

Plantation = 50M

Subvention de 80 % avec un plafond de 5 € de dépenses subventionnables par mètre de haie plantée

MESURE 323 D

Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

Maître d'ouvrage	Localisation	Service référent	Fonds envisagés	Montant prévisionnel	Taux prévisionnel	Etat du financement
Mairie Dizy-le-Gros	DIZY-LE-GROS	Région Picardie	Maître d'ouvrage	156.41 €	20%	Obtenu
			Intercommunalités	312.82 €	40%	Obtenu
			FEADER	312.82 €	40%	Sous réserve
TOTAL				782.05 €		

Plantation = 170M

Subvention de 80 % avec un plafond de 5 € de dépenses subventionnables par mètre de haie plantée

MESURE 323 D

Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

Maître d'ouvrage	Localisation	Service référent	Fonds envisagés	Montant prévisionnel	Taux prévisionnel	Etat du financement
ADMR Montcornet et environs	MONTCORNET	Région Picardie	Maître d'ouvrage	286.70 €	20%	Obtenu
			Intercommunalités	573.40 €	40%	Obtenu
			FEADER	573.40 €	40%	Sous réserve
			TOTAL	1433.48 €		

Plantation = 291M

Subvention de 80 % avec un plafond de 5 € de dépenses subventionnables par mètre de haie plantée

MESURE 323 D

Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

Maître d'ouvrage	Localisation	Service référent	Fonds envisagés	Montant prévisionnel	Taux prévisionnel	Etat du financement
SARL CT Rostand	ROZOY-SUR-SERRE	Région Picardie	Maître d'ouvrage	232.96 €	20%	Obtenu
			Intercommunalités	465.92 €	40%	Obtenu
			FEADER	465.92 €	40%	Sous réserve
			TOTAL	1164.80 €		

Plantation = 290M

Subvention de 80 % avec un plafond de 5 € de dépenses subventionnables par mètre de haie plantée

MESURE 323 D

Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

Maître d'ouvrage	Localisation	Service référent	Fonds envisagés	Montant prévisionnel	Taux prévisionnel	Etat du financement
Virginie PELLETIER	LES AUTELS	Région Picardie	Maître d'ouvrage	274.52 €	23.94%	Obtenu
			Intercommunalités	436 €	38.03%	Obtenu
			FEADER	436 €	38.03%	Sous réserve
TOTAL				1146.52 €		

Plantation = 218M

Subvention de 80 % avec un plafond de 5 € de dépenses subventionnables par mètre de haie plantée



MESURE 323 D

Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

Maître d'ouvrage	Localisation	Service référent	Fonds envisagés	Montant prévisionnel	Taux prévisionnel	Etat du financement
Antoine ROCHE	CUIRY-LES-IVIERS	Région Picardie	Maître d'ouvrage	180.03 €	20%	Obtenu
			Intercommunalités	360.07 €	40%	Obtenu
			FEADER	360.07 €	40%	Sous réserve
TOTAL				900.17 €		

Plantation = 180M

Subvention de 80 % avec un plafond de 5 € de dépenses subventionnables par mètre de haie plantée



l'Europe s'engage en Picardie		MESURE 323 D				
		Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel				
Maître d'ouvrage	Localisation	Service référent	Fonds envisagés	Montant prévisionnel	Taux prévisionnel	Etat du financement
EURL Les Courtines	DIZY-LE-GROS	Région Picardie	Maître d'ouvrage	319.68 €	20%	Obtenu
			Intercommunalités	639.36 €	40%	Obtenu
			FEADER	639.36 €	40%	Sous réserve
			TOTAL	1598.40 €		
<p>Plantation = 380M</p> <p>Subvention de 80 % avec un plafond de 5 € de dépenses subventionnables par mètre de haie plantée</p>						
UNION EUROPÉENNE		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE LA FORÊT	PICARDIE		LEADER	

l'Europe s'engage en Picardie		MESURE 323 D				
		Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel				
Maître d'ouvrage	Localisation	Service référent	Fonds envisagés	Montant prévisionnel	Taux prévisionnel	Etat du financement
Cyril CHERU	LISLET	Région Picardie	Maître d'ouvrage	266.18 €	24.97%	Obtenu
			Intercommunalités	400 €	37.52%	Obtenu
			FEADER	400 €	37.52%	Sous réserve
			TOTAL	1066.18 €		
<p>Plantation = 200M</p> <p>Subvention de 80 % avec un plafond de 5 € de dépenses subventionnables par mètre de haie plantée</p>						
UNION EUROPÉENNE		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE LA FORÊT	PICARDIE		LEADER	

MESURE 323 D

Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

Maître d'ouvrage	Localisation	Service référent	Fonds envisagés	Montant prévisionnel	Taux prévisionnel	Etat du financement
Magalie BACHELART	BRUNEHAMEL	Région Picardie	Maître d'ouvrage	524.85 €	24.24%	Obtenu
			Intercommunalités	820 €	37.88%	Obtenu
			FEADER	820 €	37.88%	Sous réserve
			TOTAL	2164.85 €		

Plantation = 410M

Subvention de 80 % avec un plafond de 5 € de dépenses subventionnables par mètre de haie plantée



MESURE 323 D

Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

Maître d'ouvrage	Localisation	Service référent	Fonds envisagés	Montant prévisionnel	Taux prévisionnel	Etat du financement
CC Portes de la Thiérache	CHAOURSE (Piscine intercommunale)	Région Picardie	Maître d'ouvrage	484.02 €	20%	Obtenu
			Intercommunalités	968.04 €	40%	Obtenu
			FEADER	968.04 €	40%	Sous réserve
			TOTAL	2420.12 €		

Plantation = 504M

Subvention de 80 % avec un plafond de 5 € de dépenses subventionnables par mètre de haie plantée



Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

Maître d'ouvrage	Localisation	Service référent	Fonds envisagés	Montant prévisionnel	Taux prévisionnel	Etat du financement
Jean-Louis FELBACQ	OISY	Région Picardie	Maître d'ouvrage	94.42 €	28.93%	Obtenu
			Intercommunalités	116 €	35.54%	Obtenu
			FEADER	116 €	35.54%	Sous réserve
TOTAL				326.42 €		

Plantation = 58M

Subvention de 80 % avec un plafond de 5 € de dépenses subventionnables par mètre de haie plantée



Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

Maître d'ouvrage	Localisation	Service référent	Fonds envisagés	Montant prévisionnel	Taux prévisionnel	Etat du financement
Sandrine VITOUX	SAINT-MARTIN-RIVIERE	Région Picardie	Maître d'ouvrage	838.07 €	51.16%	Obtenu
			Intercommunalités	400 €	24.42%	Obtenu
			FEADER	400 €	24.42%	Sous réserve
TOTAL				1638.07 €		

Plantation = 200M

Subvention de 80 % avec un plafond de 5 € de dépenses subventionnables par mètre de haie plantée



Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

Maître d'ouvrage	Localisation	Service référent	Fonds envisagés	Montant prévisionnel	Taux prévisionnel	Etat du financement
Emmanuel SALZE	LA FLAMENGRIE	Région Picardie	Maître d'ouvrage	184.51 €	20%	Obtenu
			Intercommunalités	369.02 €	40%	Obtenu
			FEADER	369.02 €	40%	Sous réserve
			TOTAL	922.55 €		

Plantation = 210 M

Subvention de 80 % avec un plafond de 5 € de dépenses subventionnables par mètre de haie plantée



Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

Maître d'ouvrage	Localisation	Service référent	Fonds envisagés	Montant prévisionnel	Taux prévisionnel	Etat du financement
Mairie Saint-Algis	SAINT-ALGIS	Région Picardie	Maître d'ouvrage	70.50 €	23.62%	Obtenu
			Intercommunalités	114 €	38.19%	Obtenu
			FEADER	114 €	38.19%	Sous réserve
			TOTAL	298.50 €		

Plantation = 57M

Subvention de 80 % avec un plafond de 5 € de dépenses subventionnables par mètre de haie plantée



Question : « Quelle communication avez-vous établi pour ce dispositif ? »

Réponse : « Un encart publicitaire est paru dans la presse locale. Par ailleurs, des tracts ont été édités ; l'implication des communautés de communes est nécessaire pour rendre cette action la plus efficace possible. »

Le président du GAL, Jean-Pierre Balligand, souligne la participation active de la Communauté de Commune des Portes de la Thiérache et souhaite que cette dernière serve d'exemple aux autres structures publiques.

B) Mesure Agri-Environnementale

Ce dossier, déposé par l'Association Agriculture Avesnois Thiérache, concerne l'animation du projet « Gestion de Territoire » visant à « *lutter contre l'arrachage des haies, la disparition des pré-vergers, le rebouchage des mares et la remise en culture des prairies en accompagnant l'entretien de ces entités et en promouvant respectivement leur replantation, restauration et remise en herbe* ».

Enjeux: Mutualisation des compétences et concertation entre les acteurs, préservation de la qualité paysagère et de la diversité biologique, diffusion des techniques et des moyens d'aides pour favoriser une agriculture durable respectueuse de l'environnement sur le territoire de la Thiérache

Les dépenses liées à cette action : rémunérations des techniciens travaillant sur l'opération, équipement informatique et cartographique, frais de déplacement.

l'Europe s'engage en Picardie		MESURE 323 D				
		Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel				
Maître d'ouvrage	Localisation	Service référent	Fonds envisagés	Montant prévisionnel	Taux prévisionnel	Etat du financement
AAAT	LA CAPELLE	Région Picardie	Maître d'ouvrage	8 000 €	20%	Obtenu
			Région Picardie	15 500 €	38.75%	Obtenu
			FEADER	16 500 €	41.25%	Sous réserve
			TOTAL	40 000 €		

C) Animation, accompagnement et suivi des opérations liées à la conservation et à la valorisation du patrimoine naturel

Le Syndicat Mixte du Pays de Thiérache est amené à effectuer une mission d'animation, d'accompagnement et de suivi des porteurs de projet souhaitant engager des actions en faveur de l'environnement.

Actions : Accompagnement et suivi des maîtres d'ouvrage, publics ou privés, replantant une haie bocagère, animation et relais auprès des agriculteurs sur les Mesures Agri-Environnementales (MAE), puis communication et promotion environnementale sur tout le territoire du Pays de Thiérache.

Les dépenses liées à cette action : rémunération de la technicienne travaillant sur l'opération

1ETP

l'Europe s'engage en Picardie		MESURE 323 D				
		Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel				
Maître d'ouvrage	Localisation	Service référent	Fonds envisagés	Montant prévisionnel	Taux prévisionnel	Etat du financement
SMPT	VERVINS	Région Picardie	CRP	21 600 €	50%	Obtenu
			SMPT	8 640 €	20%	Obtenu
			FEADER	12 960 €	30%	Sous réserve
			TOTAL	43 200 €		

Précision : En attente de la convention de la part de la Région.

Question : « Quelles actions sont précisément mises en place ? »

Réponse : « Remise en place du dispositif bocage, communication autour de celui-ci, accompagnement des porteurs de projets, puis, pour l'année à venir, l'élaboration d'une charte paysagère et la mise en place d'actions de communication en matière environnementale. »

4. Mesure 313 –Promotion des activités touristiques

Le Syndicat mixte du Pays de Thiérache est amené à effectuer des actions de communication touristique et de mise en réseau des acteurs touristiques locaux.

Actions : Accompagnement des maîtres d’ouvrage dans leurs missions de création et de développement d’activités économiques sur le territoire, de professionnalisation de l’activité touristique locale, d’attractivité du territoire et de fréquentation touristique, de renforcement des revenus liés au tourisme, de maintien et de création d’emplois liés au tourisme.

Les dépenses liées à cette action : rémunération de la technicienne travaillant sur l’opération

½ ETP

l'Europe s'engage en Picardie		MESURE 313 Promotion des activités touristiques				
Maître d'ouvrage	Localisation	Service référent	Fonds envisagés	Montant prévisionnel	Taux prévisionnel	Etat du financement
SMPT	VERVINS	Région Picardie	CRP	11 750 €	50%	Obtenu
			SMPT	4 700 €	20%	Obtenu
			FEADER	7 050 €	30%	Sous réserve
			TOTAL	23 500 €		

5. Mesure 321B – Service de base pour l'économie et la population rurale

Le Syndicat mixte du Pays de Thiérache a décidé d'engager une large réflexion pour le déploiement du label « Bistrot de Pays » sur le territoire, label national s'adressant aux cafés-restaurants situés en zone rurale.

Actions : Définir les modalités de mise en œuvre de la démarche, engager un partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne et la Fédération nationale des Bistrots de Pays (préparation d'une convention d'engagement de l'opération et d'une convention d'animation de la démarche), animer les réunions du comité de pilotage de l'opération et du groupe de travail technique, repérer et prospector les cafés-restaurants intéressés par le label.

Les dépenses liées à cette action : rémunération de la technicienne travaillant sur l'opération

½ ETP

l'Europe s'engage en Picardie		MESURE 321 B				
		Service de base pour l'économie et la population rurale				
Maître d'ouvrage	Localisation	Service référent	Fonds envisagés	Montant prévisionnel	Taux prévisionnel	Etat du financement
SMPT	VERVINS	Région Picardie	CRP	11 750 €	50%	Obtenu
			SMPT	4 700 €	20%	Obtenu
			FEADER	7 050 €	30%	Sous réserve
			TOTAL	23 500 €		

6. Mesure 431 – Mise en œuvre de l’approche LEADER

L’enjeu de la candidature LEADER consiste à démontrer que la valorisation des patrimoines peut être **génératrice de dynamisme et de développement économique durable**

Les dépenses liées à cette action:

- constituer une équipe pluridisciplinaire :
 - un animateur Leader, représentant 1 ETP
 - un chargé de communication, représentant 1 ETP
- Frais de fonctionnement (équipement informatique et bureautique, fournitures administratives, frais divers...)

l'Europe s'engage en Picardie		MESURE 431 Mise en œuvre de l’approche LEADER				
Maître d'ouvrage	Localisation	Service référent	Fonds envisagés	Montant prévisionnel	Taux prévisionnel	Etat du financement
SMPT	VERVINS	Région Picardie	CRP	23 375 €	21.80%	Obtenu
			SMPT	24 877.60 €	23.20 %	Obtenu
			FEADER	58 975.40 €	55 %	Sous réserve
			TOTAL	107 228 €		

Logos: UNION EUROPEENNE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PÊCHERIE ET DE LA PÊCHE, PICARDIE 2014-2020, LEADER

7. Questions diverses

Question : « Combien de postes sont financés dans le cadre du programme LEADER ? »

Réponse : « Chaque poste développant des actions retenues dans la convention LEADER est financé dans le cadre du programme. A ce jour, 3 postes sont concernés : l’animateur LEADER, la chargée de mission environnement/bocage et la chargée de mission tourisme. »

Question : « Le programme LEADER permet-il de financer des particuliers pour l'installation de chaudières bois ? »

Réponse : « Il n'existe aucune mesure de ce type dans le cadre de LEADER. Par contre, les particuliers peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt, d'un soutien de l'ADEME, de la région etc... »

Question : « Un membre suppléant est-il forcément attaché à un unique membre titulaire ? »

Réponse : « Oui »

Questions : « Un même projet peut-il être financé sur 3 ans ? Pour une action triennale est-il possible de ne déposer qu'un seul dossier ? »

Réponse : « Pour le Comité de Programmation il est préférable de financer les dossiers par tranche annuelle. Il peut ainsi garder un œil sur le projet et son état d'avancement à l'issue de chaque année. Par ailleurs, le maître d'ouvrage peut bénéficier des subventions à l'issue de cette même année et ainsi, ne pas être obligé d'attendre 3 ans. »

Question : « Quel est l'état d'avancement du concept de « Maison Thiérachienne » ? »

Réponse : « Depuis le départ de l'ancienne chargée de mission affectée à l'opération, le projet est en « stand-by ». Nous espérons toutefois réactiver l'opération le plus rapidement possible. »

Question : « Avez-vous prévu d'effectuer un tableau de bord relatant la consommation des crédits ? »

Réponse : « Effectivement, un tableau de ce type sera rédigé mais pour le premier comité de programmation il était impossible d'effectuer ce travail avant même d'avoir obtenu l'approbation du Comité pour le financement de chaque opération. »

8. Consommation des crédits FEADER

Mesures	Actions	Montant FEADER par mesure avant Comité	Montant FEADER accordé par action	Taux de consommation du montant FEADER	Montant FEADER restant
323 D	Plantation de haies	385.000 €	6 074.63 €	1.57 %	349 465.37 €
	M.A.E		16 500 €	4.29 %	
	Animation bocage/environnement		12 960 €	3.37 %	
313	Animation tourisme	236.500 €	7 050 €	2.98 %	229 450 €
321	Animation « Bistrots de Pays »	376.063 €	7 050 €	1.87 %	369 013 €
431	Approche LEADER	350.625 €	58 975.40 €	16.82 %	291 649.60 €

Prochain Comité de Programmation prévu le Jeudi 25 février 17H00